

CANADA

(ACTION COLLECTIVE)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE

NO : 200-06-000195-159

SIMON CLOUTIER, domicilié au [REDACTED]
[REDACTED], district de
[REDACTED], Québec, [REDACTED]

Requérant

c.

SUBARU CANADA INC.

Défenderesse

et

DAVID CHAMPAGNE

Représentant

**REQUÊTE POUR AUTORISER LA SUBSTITUTION
DU DEMANDEUR REPRÉSENTANT
(Article 589 al.2 C.p.c.)**

**À L'HONORABLE JUGE SIMON HÉBERT DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT
DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, LE REQUÉRANT EXPOSE CE QUI
SUIT :**

1. Par jugement rendu le 20 septembre 2018, la Cour d'appel, présidée par les honorables Manon Savard, Claude Gagnon et Clément Samson, autorise le représentant à exercer par voie d'une action collective sous la forme d'une action en responsabilité civile et en dommages-intérêts, fondé sur la *Loi sur la protection du consommateur* ((L.R.Q. c. P-40.1, ci-après la « LPC »);

2. Le jugement a attribué à Monsieur David Champagne le statut de représentant afin d'exercer la présente action collective contre la défenderesse, pour le compte du groupe qu'il a décrit comme suit :

« Tous les consommateurs résidents au Québec qui, entre le 1^{er} décembre 2012 et le 31 octobre 2017, sont propriétaires ou locataires d'un véhicule automobile neuf de marque Subaru, de l'année-modèle 2012 à 2016, équipé du moteur portant le numéro de model FB20 ou FB2,5 »

Ci-après, désigné le groupe

3. Le 15 octobre 2018, Monsieur Champagne écrit à son procureur pour l'informer qu'il n'était plus en mesure d'assurer la représentation adéquate des membres du groupe;
4. Conséquemment, dans une optique de préservation des intérêts des Membres, il devient nécessaire de procéder à la substitution de Monsieur David Champagne comme représentant;
5. Monsieur Simon Cloutier, qui est membre du groupe comme établi par la Cour d'appel, demande à cette Honorable Cour de remplacer Monsieur Champagne en tant que représentant;
6. En effet, il soumet avec la présente requête une demande introductive d'instance modifiée dans laquelle il allègue les faits concernant son cas personnel, tel qu'il appert de la Demande introductive d'instance modifiée annexée avec la présente comme annexe 1;

Capacité du requérant pour représenter les membres du groupe

7. Monsieur Simon Cloutier désire continuer le travail déjà entamé par monsieur David Champagne et souhaite représenter les intérêts des membres ;
8. Il désire assumer cette responsabilité dans l'intérêt supérieur des membres ;
9. Il a une connaissance des faits qui justifient son recours et celui des Membres du Groupe, tel qu'il appert de la Demande introductive d'instance modifiée qu'il a révisée et approuvée ;
10. Le requérant comprend la nature du recours et les enjeux soulevés dans la Demande introductive d'instance;

11. Il est disposé à consacrer le temps nécessaire au litige et à collaborer avec les Membres du Groupe;
12. Le requérant est en mesure d'assurer une représentation adéquate des Membres du Groupe qu'il entend représenter et il assure que ses intérêts ne sont pas en conflit avec ceux de ces derniers;
13. Il est en mesure de collaborer avec ses procureurs et d'accomplir toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de leur mandat;
14. Il est disposé à gérer la présente action collective dans l'intérêt des Membres du Groupe qu'il entend représenter et il est déterminé à mener à terme le présent dossier, le tout au bénéfice de tous les Membres du Groupe;
15. Il a l'intérêt, la compétence et la capacité pour représenter adéquatement tous les Membres du Groupe et ses intérêts ne sont pas en conflit avec les membres du groupe;
16. Cette requête est bien fondée en fait et en droit ;

POUR CES MOTIFS PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente requête ;

ATTRIBUER le statut de représentant à Monsieur Simon Cloutier en remplacement de Monsieur David Champagne ;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation;

COPIE CONFORME
(s) Adams Avocat Inc.

Montréal, le 21 janvier 2019

(s) Adams Avocat Inc.

Adams Avocat Inc.
Procureur du demandeur

AVIS DE PRÉSENTATION

À: Me Margaret Weltrowska
Dentons
Procureurs de l'INTIMÉE - Défenderesse
1, Place Ville-Marie, Bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7

PRENEZ AVIS que la Requête pour autoriser la substitution de demandeur représentant sera présentée devant l'honorable Simon Hébert de la Cour supérieure, gestionnaire du présent dossier, siégeant au Palais de justice de Québec, situé au 300 boulevard Jean-Lesage, à Québec, à l'heure et à la date qui seront déterminées par lui.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 21 janvier 2019

COPIE CONFORME
(s) Adams Avocat Inc.

(s) Adams Avocat Inc.

Adams Avocat Inc.
Procureur du demandeur